

Paris, le jeudi 20 juin 2024

Salariés aidants : la Macif signe un accord innovant pour un accompagnement personnalisé des collaborateurs

Signé, le 10 juin 2024, à l'unanimité par la CFDT, la CFE-CGC, la CGT et FO, ce nouvel accord renforce l'accompagnement des salariés aidants de la Macif en leur proposant un dispositif personnalisé et adapté à leurs besoins.

Ce dispositif innovant sera déployé en octobre et s'inscrit dans une politique RH humaine, ambitieuse et inclusive.

Trois nouvelles mesures phares seront prochainement déployées pour apporter des solutions adaptées aux besoins de chaque salarié aidant :

- Une organisation du temps de travail plus souple pour faciliter l'articulation des temps de vie personnels et professionnels
- La création d'un compteur aidants pouvant aller jusqu'à 10 jours/an, majoré d'une bourse de dons de jours auquel s'ajoute un abondement par l'entreprise
- Une aide financière pouvant atteindre 1 200€/an pour préserver la santé de chaque salarié aidant

Au centre de ce nouveau dispositif, les référents RH dédiés identifieront les besoins des salariés aidants afin de leur proposer les solutions les plus adaptées au regard de l'ensemble des actions proposées par la Macif.

En lien avec son nouveau plan stratégique "Impact Macif" et sa politique RH qui vise à accompagner les collaborateurs dans leurs singularités, l'accompagnement des aidants reste un enjeu sociétal et social majeur, pour lequel la Macif poursuit son engagement.

"Avec ce nouvel accord, la Macif agit pour reconnaître les singularités et améliorer la qualité de vie au travail des collaborateurs en s'inscrivant dans un temps long. Le rôle de coordination et d'apporteur de solutions des référents RH sera central pour prendre en compte la situation de chaque salarié aidant et proposer des solutions sur-mesure et adaptées à leurs besoins." **Nicolas Llorens, Directeur des Ressources Humaines de la Macif**

>> **Nouvel accord salariés aidants : un accompagnement personnalisé pour une démarche de soutien globale**

Depuis plusieurs années, la Macif met en place des mesures au profit des salariés aidants notamment au travers de ses accords handicap, de don de jours, de télétravail ou encore de sa politique "Qualité de vie au travail".

Aujourd'hui, elle va encore plus loin avec un accompagnement personnalisé réservé aux collaborateurs proches aidants en **positionnant les référents RH de proximité comme "apporteurs de solutions sur mesure"**. Cet accompagnement au plus proche des collaborateurs permettra aux référents RH, véritable pierre angulaire de ce dispositif, de proposer les solutions les plus adaptées aux besoins du salarié aidant au regard de toutes les actions proposées par la Macif.

3 nouvelles mesures pourront être proposées par le référent RH afin de :

- **faciliter l'organisation des temps de vie personnels et professionnels pour permettre au salarié de continuer son activité avec une organisation plus souple** (télétravail, travail sur un autre site Macif, travail à temps partiel, etc.),
- **bénéficier de temps pour être présent auprès de l'aidé dans les moments importants**. Au-delà des congés légaux, **un compteur spécifique aidants** sera créé pour permettre à l'aidant de bénéficier **jusqu'à 10 jours/an**. Il pourra être complété par le dispositif de **don de jours qui sera abondé par la Macif à hauteur de 10%**.
- **préserver la santé des salariés aidants avec une aide financière pouvant aller jusqu'à 1 200 €/an**. Celle-ci permettra à chaque collaborateur aidant de bénéficier d'un accompagnement adapté à sa situation avec par exemple la possibilité de bénéficier d'un bilan de santé ou d'une séquence répit.

A propos de la Macif • Assureur mutualiste, la Macif protège au quotidien ses 5,8 millions de sociétaires et clients avec des offres et services simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. La Macif a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6,7 milliards d'euros en 2023. Gérant plus de 18 millions de contrats, elle compte près de 12 000 salariés qui exercent tous en France au sein d'un réseau de plus de 450 points d'accueil physiques et téléphoniques. La Macif a été certifiée Top Employer 2024 et a été réélue marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2024.

Macif, une marque Aéma Groupe • Aéma Groupe est le groupe mutualiste de protection né du rapprochement entre AÉSIO mutuelle et Macif. Avec l'acquisition d'Abeille Assurances en 2021 suivie de la création d'Ofi Invest en 2022, Aéma Groupe est désormais le quatrième acteur de l'assurance en France et réalise un chiffre d'affaires de 16 milliards d'euros en 2023. Ses plus de 20 000 collaborateurs et 1 800 délégués œuvrent au quotidien pour accompagner et protéger plus de 11 millions d'assurés. Multimarkets, multi réseaux et multimétiers, Aéma Groupe couvre l'ensemble des besoins de protection (assurance dommages, santé-prévoyance, épargne-retraite et gestion d'actifs). Mutualiste dans l'âme, activiste par conviction, Aéma Groupe veut apporter des réponses éclairées, constructives et humaines face aux grands enjeux de protection liés aux transitions actuelles. En poursuivant la construction d'un acteur mutualiste de premier plan, il crée un modèle inédit, hybride et ouvert capable d'apporter des solutions plus justes, plus adaptées au monde d'aujourd'hui et de demain.

Contacts presse :

Caroline Lemarchand • 06 28 11 56 37– clemarchand@macif.fr
